

1 - ADAPTER L'OFFRE AUX BESOINS DES PARENTS

1.4 - Accompagner les conflits pour faciliter la préservation des liens familiaux

PA 1.4.2 - SOUTENIR LA FONCTION PARENTALE DANS UN CONTEXTE DE VIOLENCES FAMILIALES ET INTRAFAMILIALES

DIAGNOSTIC

- 53% des parents interrogés dans le cadre de l'enquête placent la relation avec leur enfant (autorité, complicité, communication, etc.) parmi les trois sujets qui les préoccupent le plus.
- Dans le cadre de cette enquête, les parents alertent sur la difficulté d'assumer leur fonction parentale alors qu'ils sont en situation de fragilité. Ces fragilités peuvent être économiques mais peuvent aussi concerner l'équilibre de la vie familiale (séparation, violences intrafamiliales, etc.).
- La Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté positionne les ruptures de liens familiaux comme une cause de paupérisation des familles. À ce titre, les actions de soutien à la parentalité, des services de médiation et des espaces de rencontre jouent un rôle dans la prévention des situations d'exclusion sociale.

DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

- Soutenir les parents dans une situation de rupture ou de conflit familial afin de préserver l'intérêt de l'enfant.
- L'accompagnement des familles en situation de conflit familial doit prendre des formes adaptées à la situation des familles et s'appuyer sur la diversité de ressources existantes (Espaces de rencontre, associations luttant contre les violences familiales et conjugales, etc.).

PUBLICS ET TERRITOIRES

➔ Territoires prioritaires: Le diagnostic indique que la Métropole de Lyon compte 29 Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV), essentiellement implantés dans le Croissant Est de la Métropole de Lyon - qui s'étend de Rillieux-la-Pape à Pierre-Bénite-. Ces territoires fortement urbanisés sont caractérisés par une forte concentration de familles avec enfants, d'une part, et d'indicateurs de précarité d'autre part (monoparentalité, bas revenus, etc.).

PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ La Cour d'appel de Lyon pour les ERP
- ➔ La Métropole au titre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et du Projet métropolitain des solidarités
- ➔ Le Conseil Départemental

PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ La Cour d'appel de Lyon
- ➔ La Caf du Rhône
- ➔ La Métropole de Lyon
- ➔ Le Conseil Départemental
- ➔ La Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes (Direction régionale des droits des femmes et de l'égalité)
- ➔ L'association Colin Maillard et l'Association Française des Centres de Consultations Conjugales (AFCCC) pour les ERP

RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Caf du Rhône
- ➔ MSA Ain-Rhône
- ➔ Cour d'appel de Lyon
- ➔ Les espaces de rencontre protégés (ERP) agréés sur le territoire du Rhône

ACTION 1

➔ Soutenir la création des espaces de rencontre protégés (ERP) dans le périmètre de la Métropole de Lyon dans un contexte de violences familiales et intrafamiliales : projet de création de deux espaces de rencontre protégés par l'association Colin Maillard (Villeurbanne) et l'Association Française des Centres de Consultations Conjugales (AFCCC) dans le 1^{er} arrondissement de Lyon, pour accueillir les auteurs de violences dans le couple et leurs enfants dans un lieu dédié.

ACTION 2

➔ Poursuivre le soutien aux structures associatives qui luttent contre les violences familiales et conjugales.

ACTION 3

➔ Développer l'offre d'hébergement, de soutien et d'accompagnement spécialisé sur le département du Rhône (69) pour lutter contre les violences faites aux femmes.

ÉCHÉANCES

➔ 2021-2026

RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

➔ Création d'espaces de rencontre protégés (ERP) sur la Métropole

- Nombre d'ERP créés et résultats obtenus à l'horizon de 2026.
- Nombre de visites ordonnées et taux d'échec (interruption à l'initiative de l'association en raison des incidents ou du comportement du parent visiteur).
- Taux de visites se poursuivant par des modalités de visites allégées (ERP ordinaire ou visites hors ERP).